

Conseil d'administration du 6 juillet 2017

Délibération n° 2017 – 15

relative à la mise en place d'une politique de rémunération des personnels en contrat de droit public
à l'ANCOLS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTRÔLE DU LOGEMENT SOCIAL

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 342-2, 1^{er} ; R. 342-3 3^{ème} alinéa ;
R. 342-8 ;

Vu le projet présenté par le Directeur général.

DÉCIDE

Article unique : le conseil d'administration arrête les principes de la politique de rémunération des agents non titulaires de droit public et fonctionnaires détachés sur contrat, dont les décisions individuelles seront visées, chaque année par le contrôleur budgétaire.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris la Défense, le 6 juillet 2017
Le Président du conseil d'administration



Jean GAEREMYNCK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.